

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 9 mars 2012, à 8h00 à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire  
M. Richard Garant, conseiller  
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère  
M. Robert Hamel, conseiller  
M. Michel Brodeur, conseiller

Est absente :

Mme Marlyne Muise, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire monsieur André Garant. La secrétaire trésorière, directrice générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur André Garant, maire, pour les fins suivantes :

- 1- Dossier Pacte Rural
- 2- Jardin botanique

RÉS. 2012-03-80 RÉPONDANTE OFFICIELLE / PACTE RURAL

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme madame Micheline Allard, directrice générale, pour agir à titre de répondante officielle dans le dossier du pacte rural et à signer le protocole d'entente.

Adoptée

RÉS. 2012-03-81 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que :

- Advenant le fait qu'un commanditaire se désiste de son engagement de participer financièrement à la mise sur pied du jardin botanique, la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à couvrir ces dépenses ainsi que toutes dépenses excédentaires pouvant survenir lors de la réalisation du projet de jardin botanique.

Adoptée

RÉS. 2012-03-82 JARDIN BOTANIQUE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les travaux suivants en vue de la construction du jardin botanique :

- Clôture	17,000.00 \$
- Fosse septique	5,000.00 \$
- Salles de toilettes	2,000.00 \$
- Portes pour handicapés	5,000.00 \$
- Égoût pluvial	2,000.00 \$
- Déplacement borne-fontaine	800.00 \$
- Électricité	1,500.00 \$
- Bâtiment	3,000.00 \$

TOTAL 36,300.00 \$

Adoptée

RÉS. 2012-03-83 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 9H20.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Micheline Allard  
Sec.-très. dir. générale

\_\_\_\_\_  
André Garant, maire